



POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

2024-2028

VILLE DE
LATUQUE

ADOPTÉE LE 21 MAI 2013
RÉVISÉE LE XX FÉVRIER 2024



MISE EN CONTEXTE

Territoire d’aventure et d’évasion, la Ville de La Tuque se démarque par l’immensité de ses étendus sauvages. La beauté et la richesse de ces milieux naturels, ainsi que la biodiversité qu’on y retrouve nous pousse à trouver l’équilibre entre le développement et la protection de ces écosystèmes. L’équilibre entre l’efficacité économique, l’intégrité écologique et l’équité entre les individus et les générations.

Composante essentielle au maintien de la qualité de vie, l’environnement occupe une place grandissante parmi les préoccupations du Conseil municipal pour qui le développement se doit d’être durable. La démarche de développement durable s’articule autour d’une ouverture sur le monde qui priorise la participation de tous. Il en résulte un accroissement de la fierté régionale et du sentiment d’appartenance à une communauté unique.

La Politique environnementale sert de référence et de ligne directrice pour les différents projets de la municipalité. Elle nous permet de passer de la parole aux actes et d’intégrer les enjeux environnementaux aux orientations de la Ville de La Tuque. Elle établit le principe selon lequel il faut agir en préservant un cadre et une qualité de vie pour l’avenir. Une volonté de protéger et de mettre en valeur le milieu dans lequel nous vivons afin de combler les besoins de la génération actuelle, sans compromettre ceux des générations futures.

La mise en œuvre de la Politique environnementale, adoptée en mai 2013 et révisée en février 2024, se fait à l’aide du Plan d’action 2024-2028. C’est l’outil de gestion environnemental qui permet à la Ville de La Tuque d’atteindre les différents objectifs spécifiques.

MISSION

La Ville de La Tuque s'est donné pour mission d'aménager et de développer son immense territoire de façon durable, en y intégrant les principes de protection de l'environnement. C'est grâce à une gestion responsable et à une communauté apprenante et innovante que Ville de La Tuque tend vers une qualité de vie exceptionnelle dans un contexte de développement durable.

GRANDS OBJECTIFS

L'élaboration de la Politique environnementale a permis de déterminer cinq grands objectifs qui encadreront les différentes interventions et actions de Ville de La Tuque.

Afin de relever ces défis, il est important que la Politique environnementale soit intégrée à la gestion municipale et ce à tous les niveaux organisationnels. Il est primordial que chacun des employés y adhèrent. De plus, la communauté se doit aussi d'être partie prenante au projet par sa sensibilisation et ses connaissances face aux bonnes pratiques environnementales.

Bien entendu la protection de l'environnement est au cœur de la Politique. La qualité de l'eau, de l'air, du sol et des écosystèmes est une priorité pour Ville de La Tuque. Tout comme la capacité d'offrir à sa population une eau potable de qualité et en quantité suffisante.

Finalement, Ville de La Tuque désire réduire la quantité de déchets voués à l'enfouissement en favorisant les 3 RV soient : réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation.



LES 5 GRANDS OBJECTIFS :

- Intégrer la Politique environnementale dans la gestion municipale;
- Sensibiliser les citoyens et les employés aux bonnes pratiques environnementales;
- Protéger l'environnement (eau, air, sol, écosystèmes, biodiversité);
- S'assurer d'avoir une eau potable de qualité;
- Réduire l'enfouissement de déchets.

LES AXES D'INTERVENTION

La mise en œuvre de la Politique environnementale de La Tuque s'effectue selon six axes d'intervention qui reflètent les cinq grands objectifs.

Chacun des axes identifiés possède ses propres objectifs spécifiques qui nous permettront d'améliorer la performance environnementale de Ville de La Tuque par des actions concrètes qui seront réalisées au fil du temps.



LES 6 AXES D'INTERVENTION :

- 1. Gestion municipale;**
- 2. Qualité de l'air;**
- 3. Qualité de l'eau et protection des rives;**
- 4. Conservation du patrimoine forestier et des espaces verts;**
- 5. Gestion du sol;**
- 6. Gestion des matières résiduelles.**



1. GESTION MUNICIPALE

La gestion municipale est la pierre angulaire de la mise en œuvre de la Politique environnementale. L'intégration de ses concepts dans le processus de prise de décision et de gestion de la municipalité assure une ligne directrice qui permettra l'atteinte des objectifs spécifiques.

Les objectifs spécifiques de la gestion municipale sont :

- Mettre en application la Politique et son plan d'action;
- Améliorer la performance environnementale;
- Sensibiliser et former les citoyens et les employés;
- Rédiger et publier un rapport annuel de suivi de la Politique;
- Intégrer et respecter des valeurs environnementales dans les activités municipales;
- Prioriser les achats de biens et services ayant peu d'impact environnemental;
- Tenir des événements écoresponsables.

2. QUALITÉ DE L'AIR

Aujourd'hui, les changements climatiques nous affectent plus fréquemment et sont une préoccupation constante en raison des événements climatiques extrême qui sont de plus en plus fréquents. D'où l'importance de contribuer à la réduction des émissions des gaz à effet de serre (GES) et à la mise en place de mesures d'économie d'énergie dans une optique d'amélioration de la qualité de l'air.

Les objectifs spécifiques de la qualité de l'air sont :

- Contribuer à la réduction des GES (municipalité et population);
- Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments municipaux;
- Réduire l'émission de polluants;
- Inventorier les sources potentielles de pollution de l'air (GES, etc.).



3. GESTION DE L'EAU ET PROTECTION DES RIVES

Considérant la quantité de cours d'eau qui tapissent le territoire de Ville de La Tuque, la qualité de l'eau ainsi que la protection des rives et du littoral prennent toute leur importance dans la préservation d'un environnement sain pour les générations actuelles et futures. Les cours d'eau sont une richesse pour tous et attirent une quantité importante de visiteurs année après année. Ils font partie des éléments qui permettent de séduire et d'attirer des gens de tout horizon.

Les objectifs spécifiques de la qualité de l'eau et de la protection des rives sont :

- Assurer une bonne qualité d'eau potable en quantité suffisante;
- Protéger les cours d'eau et les rives;
- Conserver l'intégrité des écosystèmes aquatiques;
- Préconiser le traitement de tout rejet liquide tout en travaillant à trouver des solutions durables, afin d'éviter les rejets d'eaux usées.

4. CONSERVATION DU PATRIMOINE FORESTIER ET DES ESPACES VERTS

La forêt est depuis longtemps un des moteurs économiques de Ville de La Tuque. La conservation du patrimoine forestier prend alors tout son sens, car elle est essentielle pour assurer un approvisionnement constant au fil du temps. De plus, l'aspect touristique et les loisirs qui s'y déroulent permettent à des milliers de québécois de prendre contact avec la nature et d'y vivre des moments privilégiés.

Les objectifs spécifiques de la conservation du patrimoine forestier et des espaces verts sont :

- Protéger la biodiversité des espaces naturels;
- Protéger les arbres sains en milieu urbain;
- Maintenir la couverture boisée lors de développements résidentiels;
- Sensibiliser les citoyens et les entreprises à la protection des écosystèmes;
- Protéger les espaces verts.



5. GESTION DU SOL

Ville de La Tuque possède un immense territoire de 28 098 km², d'où l'importance de le valoriser. En s'assurant un sol de qualité, Ville de La Tuque favorise le développement, la mise en valeur et la conservation du territoire. D'ailleurs, la protection des bandes riveraines des cours d'eau est une priorité, car elle limite l'érosion et assure une meilleure qualité de l'eau pour tous les usagers.

Les objectifs spécifiques de la gestion du sol sont :

- Inventorier les sols contaminés;
- Réhabiliter les sols contaminés;
- Diminuer l'effet d'érosion et la dégradation des bandes riveraines;
- Prévenir la contamination des sols.

6. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et son plan d'action 2019-2024 tracent les lignes directrices pour l'atteinte des objectifs qui visent d'avoir des comportements plus respectueux de l'environnement et de meilleures pratiques de consommation et de gestion des matières résiduelles. En favorisant les 3RV (réduction, réemploi, recyclage, valorisation), Ville de La Tuque désire mettre en œuvre tous les éléments lui permettant d'atteindre les objectifs nationaux.

Les objectifs spécifiques de la gestion des matières résiduelles sont :

- Atteindre les objectifs nationaux et mettre en œuvre le PGMR;
- Favoriser les 3RV dans la gestion municipale;
- Étudier les possibilités de réduction d'enfouissement des déchets;
- Augmenter la performance de la collecte à 3 voies;
- Promouvoir le 3RV auprès des ICI et des citoyens;
- Favoriser et encourager les initiatives de la communauté concernant la bonne gestion des matières résiduelles.